

L'an mil huit cent cinquante trois et le vingt
deux mars

Nous, Léonard Bellarbe, demeurant au chef
lieu de la commune de Rojers, et Joseph
Concert, demeurant au lieu d'Arzalès, même
commune, entrepreneurs de bâtiments, experts
nommés par Françoise Hennier, veuve de
Léonard Viatoux, et François Prouty, son gendre,
propriétaires-cultivateurs, demeurant au village
de Wasgrauges, même commune, ainsi qu'il est
expliqué en notre procès-verbal du trente avril
mil huit cent cinquante deux, nous sommes
transportés au lieu de Wasgrauges à la requête
de François Prouty, à l'effet de constater les
réparations qu'il a faites aux bâtiments insérés
entre la veuve Viatoux et lui, qui ont été
incendés dans la nuit du quatorze au quinze
avril mil huit cent cinquante deux et qui
ont été l'objet de notre procès-verbal précité.

Après avoir pris de nouveau connaissance
de ce procès-verbal précité, nous avons reconnu
qu'après les réparations y insérées, il devait
être fait compte à Prouty de diverses dépenses
qu'il a faites pour achèvement de rendre les dits
bâtimens en bon état d'habitation et d'exploitation.

§ 1^{er}. — Dépense pour la remise

Nous avons reconnu qu'il a été employé à la
remise: 1^o soixante et onze lattes, estimées sept
francs vingt centimes, ci 7²⁰
2^o Douze chevrons, estimés douze francs, ci 12⁰⁰
3^o Deux pannes, estimés six francs, ci 6⁰⁰
A reporter, ci 15²⁰



Report, ci	35, 20
4 ^e Une faitage, estimé quatre francs, ci	4, 0
5 ^e Une poutre, estimée cinq francs, ci	5, 0
Total des dépenses faites pour la remise,	
trente-quatre francs vingt centimes, ci	34, 20

§ 2. - Dépenses pour la maison.

Vous avons reconnu qu'il a été employé à la maison: 1^o six-huit chevrons, estimés six-huit francs, ci

18, 00	
2 ^o Cent huit lattes, estimés dix francs quatre-vingts centimes, ci	10, 80
3 ^o Deux pannes, estimés douze francs, ci	12, 0
4 ^o Une faitage, estimé six francs, ci	6, 0
5 ^o Une poutre ou poutre de tenaille, estimée douze francs, ci	12, 0
6 ^o Vingt-trois soliveaux pour le plancher de grain, estimés quarante francs, ci	40, 0
7 ^o Une poutre, estimée vingt-un francs, ci	21, 0
8 ^o Trente-six mètres carrés de plancher pour le grain, estimés quatre-vingt-dix francs, ci	90, 0
9 ^o Vingt-huit mètres carrés de cloison dans la chambre, estimés soixante et six francs, ci	70, 0
10 ^o Trente-six mètres carrés de plancher pour la chambre, estimés quatre-vingt-dix francs, ci	90, 0
11 ^o Vingt-huit soliveaux pour le plancher de la cuisine, estimés cinquante francs, ci	50, 0
12 ^o Une poutre, estimée vingt-un francs, ci	21, 0
13 ^o Une bande de cheminée sur une planche pour le pain, le tout en bois estimé sept francs	7, 0
14 ^o Une cloison de six-huit mètres carrés	
A reporter, ci	447, 80



Strepant, ci	147,80 ^c
pour une cleave, estimée vingt-cinq francs,	
ci	25, "
15° Huit mètres carrés de planchissage pour la cuisine, estimés vingt francs, ci	20, "
16° Un placard, estimé six francs, ci	6, "
17° Une porte double dentée avec ferrements, estimée vingt francs, ci	20, "
18° Trois dormants de croisée avec leurs carreaux, estimés douze francs, ci	12, "
18-19° un escalier allant de la cuisine au grenier, estimé cent francs, ci	100, "
Total des dépenses faites pour la maison, six cent trente francs quatre-vingts centimes, ci	630,80 ^c

§ 3. - Dépenses pour l'étable à vaches.

Nous avons reconnu qu'il a été employé à l'étable à vaches :

1° Vingt soliveaux, estimés cinquante francs, ci	50, "
2° Une ferme ou solé et un pilon avec ses bras de force, estimés douze francs, ci	12, "
3° Une crèche, estimée dix francs, ci	10, "
4° Deux râtaux, estimés six francs, ci	6, "
5° Une porte à deux battants, avec les ferrements, estimée vingt francs, ci	20, "
Et 6° huit mètres carrés de paré à l'écurie, estimés huit francs, ci	8, "
Total des dépenses faites à l'étable à vaches, cent six francs, ci	106,80 ^c

§ 4. - Dépenses pour la grange

Nous avons reconnu qu'il a été employé à la grange: 1° un portait, avec ses ferrements, estimé vingt-cinq francs, ci ——— 25, 00

2° Deux portes à l'intérieur pour communiquer avec les étables, estimées quinze francs, ci 15, 00

3° Une porte sur la derrière, estimée cinq francs, ci ——— 5, 00

+ en bois

4° Une aire de grange, estimée cinquante francs, ci ——— 50, 00

5° Un chambranle au dessus de la grange, estimé six francs, ci ——— 6, 00

Et 6° Deux échelles, estimées douze francs, ci ——— 12, 00

Total des dépenses faites pour la grange, cent treize francs, ci ——— 113, 00

§ 5. - Dépenses pour la bergerie

Nous avons reconnu qu'il a été employé à la bergerie: 1° six soliveaux, estimés douze francs, ci ——— 12, 00

2° Vingt-huit mètres carrés de planches, estimés dix francs, ci ——— 10, 00

Total des dépenses faites pour la bergerie, vingt-deux francs, ci ——— 22, 00

§ 6. - Dépenses pour l'étable à cochons.

Nous avons reconnu qu'il a été employé à l'étable à cochons: 1° quatre mètres carrés de planches, estimés dix francs, ci ——— 10, 00

Et 2° une porte, estimée quatre francs, ci ——— 4, 00

Total, quatorze francs, ci ——— 14, 00

§7. — Bois pour la toiture
de l'étable à vaches, de la grange
et de la bergerie, paille et main d'œuvre

Nous avons reconnu qu'il a été employé.

1° Crevtes. Deux chevrons, estimés trente-deux francs, ci	32,00
2° Trois fermes, estimés trente francs, ci	30,00
3° Trois tirants, estimés trente francs, ci	30,00
4° Une fontange, estimée vingt francs, ci	20,00
5° Deux sablières, estimées trente francs, ci	30,00
6° Deux cent quatre-vingt-cinq lattes, estimés vingt-huit francs cinquante centimes, ci	28,50
7° Soixante-dix quintaux de paille mitige, estimés Deux cent quatre-vingt francs, ci	280,00
8° Main d'œuvre du charpentier, cinquante francs, ci	50,00
Et 9° Deux voltes pour l'étable et la grange, estimés dix francs, ci	10,00
Total, six cent dix francs cinquante centimes, ci	610,50

§8. — Déblaiements.

Les frais de déblaiement consistent dans l'enlèvement de cent voitures de terre sur une. Ces frais sont évalués à quarante francs.

§9. — Harbais.

Nous avons reconnu qu'il existait



2. de l'ancien d'origine de nos jours, au 14 fe. de 1000 ans,
des fois de 1000 ans, et de 1000 ans.

Dans le Domaine. Nos deux francs, valant
quatre-vingt francs, et

Et deux autres, valant six francs, et

Total, quatre-vingt six francs, et

De tout ce que l'on nous a vu dans
le présent procès verbal, ledit jour, nous
et au et nous nous sommes soustignés